Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260416-2026_09-DE

Département des Côtes d'Armor

DÉLIB.2026-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 7 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants : 13

Date de la convocation :

Vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à 19 heures 15, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Olivier CARON, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés :

Absent : M Thierry JEANNEY, conseiller, est arrivé en retard et n'a pas pris part aux débats, ni au vote relatif à ce point.

Secrétaire de séance : Olivier CARON

Objet : BUDGET IMPASSE DU STADE – EXERCICE 2025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur PICHOT, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de 2025 du budget Impasse du Stade

Considérant que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant que le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Considérant que Madame Noêlla GENISSEL, 2ème Adjointe a été désigné pour présider la séance,

Le conseil municipal examine le compte financier unique correspondant qui peut se résumer comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260416-2026_09-DE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	90 699,16 €	61 785,11 €
Recettes	87 613,31 €	43 697,16 €
Excédent ou Déficit	11 507,15 €	-18 087,95 €
Report de l'exercice n-1	0,00 €	-43 697,16 €
Résultat de clôture de l'exercice	11 507,15 €	-61 785,11 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire qui a quitté la salle.

Après en avoir délibérée, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 13 voix, approuve le compte Financier Unique du budget Impasse du stade ainsi présenté.

Le secrétaire de séance,
Olivier CARON

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT